

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

Prime spéciale d'incitation à la performance : les régies financières à la caisse depuis hier

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

EN réponse au mouvement d'humeur décliné vendredi dernier par les régies financières, le ministère de l'Économie et des Finances a annoncé, hier, l'effectivité du paiement de la Prime spéciale d'incitation à la performance (PSIP) au personnel des régies financières, au titre du premier trimestre 2020. À travers cette décision, le ministre a indiqué " avoir

honoré son engagement vis-à-vis des syndicats qui représentent des partenaires sociaux privilégiés avec lesquels il compte apporter, en toute sérénité, une meilleure réponse aux défis que nous impose le contexte économique actuel ". Rappelons que dans un esprit d'apaisement, Jean-Marie Ogandaga a reçu le 25 mai dernier, la Fédération des collecteurs des régies financières qui inclut le Syndicat national des agents du Trésor (Synat), le Syndicat des professionnels

des impôts (SPI), le Syndicat national des agents des hydrocarbures (Synahydro), le Syndicat national des agents de douanes (Snad) et le Syndicat des agents de l'administration des douanes (Saad). Par ailleurs, le paiement de la Prime à la performance budgétaire (PPB) sera effectué à compter du 5 juin 2020. Notons que le versement de ces primes se poursuit dans un contexte économique marqué par une baisse des recettes de l'État liée aux effets de la pandémie de Covid-19.



Photo: Aristide Mousavou

Jean-Marie Ogandaga, ministre de l'Économie.

ACT Afrique propose le développement de l'écotourisme

Jean MADOUA
Libreville/Gabon

L'après-Covid-19 laissera indéniablement de grosses traces sur le plan économique, au point que même les pays les plus avancés en sortiront meurtris, selon plusieurs statistiques. Pour le cas du Gabon, le cabinet Afrique Consulting & Trading (ACT Afrique Group) a proposé une diversification de l'économie, en s'appuyant sur l'écotourisme pour lequel le Gabon détient un potentiel inestimable.

Le rapport rendu public par ledit cabinet note que l'écotourisme au Gabon est le sous-secteur le plus dynamique du tourisme. Les espaces naturels sont les cibles les plus indiquées, ainsi que la conservation de l'environnement. Selon Jeff Megayo, l'analyste auteur du rapport, si le Gabon investit dans l'écotourisme autant qu'il l'a fait dans le secteur pétrolier, il pourrait atteindre un succès plus grand et plus durable. Le gouvernement a déjà posé des actes dans ce sens, indique-t-il. " Depuis près de deux décennies, le gouvernement gabonais est sur l'offensive pour protéger sa biodiversité. Cela a valu au pays



Photo: Jean Madouma
Les chutes de Kongou, dans le parc de l'Ivindo, renferment un énorme potentiel.

des éloges et une reconnaissance sur la scène mondiale. En 2019, la Norvège l'a récompensé avec 150 millions de dollars US sur 10 ans pour son implication contre la déforestation et la dégradation. C'est le premier pays à obtenir de tels fonds en Afrique à travers le Central African Brainforest initiative (CAFI) ", indique le rapport. Selon le journal Tourism and gastronomy studies, l'écotourisme est le segment du tourisme dont la croissance est la plus rapide, avec un taux de croissance annuel mondial compris entre 10 et 15 %; dépassant de loin celui du PIB mondial d'environ 3 %. Le potentiel de l'écotourisme pour l'économie gabonaise est donc manifeste car, il peut représenter une source importante de revenus et une croissance économique durable pour le pays.

Relance de l'économie : les propositions de la CPG

MSM
Libreville/Gabon

Avec la persistance de la pandémie du Covid-19, les économies du monde accusent une fébrilité sans précédent, depuis la grande crise de 1929. Le Gabon, comme la plupart des pays d'Afrique, subit de plein fouet cette crise qui a fini par interpeller la Confédération patronale gabonaise (CPG), au point de proposer des pistes pour relancer l'économie nationale. Selon les patrons gabonais, la première mesure à prendre est inéluctablement la réduction du train de vie de l'État et l'optimisation de son action. Cette mesure préconise la rationalisation de la masse salariale, la consolidation des projets structurants financés par les bailleurs internationaux, la priorisation et la réduction des dépenses publiques. Mais également l'optimisation des dépenses sociales, à travers la mise en œuvre des réformes de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) et de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) proposées par



Photo: Jean Madouma

Alain Ba Oumar, le numéro un de la CPG.

la CPG, lors de la présentation des vœux au chef de l'État, en janvier dernier. Pour le patronat, l'État doit accentuer la réforme et la modernisation de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Formation professionnelle, et accélérer la digitalisation de l'administration, en faisant la promotion de l'économie numérique. La seconde mesure que le gouvernement devrait exploiter, estime la CPG, est le développement des chaînes de valeur dans les secteurs stratégiques de l'économie. Elle consiste en l'accélération de la diversification de l'économie, à

travers l'amélioration du climat des affaires et l'accentuation de la production locale. Ceci implique plusieurs actions dont la finalisation de la réforme des Codes du travail et minier; le remboursement intégral de la dette intérieure; la promotion de l'auto-emploi; la redynamisation de la Chambre de commerce; l'accompagnement des PME/TPE. Mais aussi la promotion de l'investissement national dans les secteurs stratégiques et prioritaires tels que l'environnement, les TIC, l'agriculture, la pêche, l'élevage et la chaîne de valeur minière.